

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

Président : Patrick TEYSSEBRE

Présents : Jean-Louis EYROLLE,
Patrick TEYSSEBRE
Jean-Claude PRADEL
Isabelle ROUX
Alain VINNAC
Hugo RUILHES
Isabelle LAGARRIGUE

Excusés : Valérie BORRELL, pouvoir à Patrick TEYSSEBRE
Mathieu EBBESSEN-GOUDIN, pouvoir à Patrick TEYSSEBRE
Marie-France WAGNER, pouvoir à Jean-Louis EYROLLE

Absent : Martine DANCLA

Secrétaire de séance : Hugo RUILHES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H00.

CREATION ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial non titulaire à raison de 28.50 heures par semaine, crée par délibération en date du 24 juillet 2020 (délibération n°2020/41) et de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial non titulaire à raison de 34.50 heures par semaine à compter du 1^{er} novembre 2021.

Membres ayant pris part à la délibération : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

DENOMINATION DES RUES ET DES VOIES DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que Le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient pour

faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

CREATION DE VOIRIE

Le Maire de Tour de Faure ,

Après présentation de la dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments au conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ; considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 janvier 2021 n°2021/4

Décide la création de la voir libellée et les numéros de voirie suivants :

Libellé de la voie	Numérotation	Parcelles cadastrales
Avenue de Montagnac	434, 466, 595, 715, 716, 770, 800, 820, 875, 984, 1014, 1021, 1144, 1180, 1205, 1250, 1256, 1300, 1349, 1360, 1371, 1400, 1425, 1511, 1655, 1660, 1670, 1675, 1676, 1690, 1696, 1710, 1727, 1740, 1795, 1889, 1931, 2046, 2169, 2214, 2221, 2231, 2235, 2265, 2274, 2277, 2324, 2340, 2343, 2365, 2370, 2424, 2505, 2595, 2750, 2950, 2960, 2968, 2976, 3015, 3041, 3044, 3053, 3054, 3100, 3274, 3300, 3404, 3450, 3530, 3610, 3611, 3717, 3883, 3920, 4425, 4740, 5140,	CI345, CI344, ZC0117, ZC0116, OC1272, OC0226, OC0224, OC0222, ZC0115, OC1200, OC1199, ZC0114, OC0172, OC0174, ZC0113, OC0178, OC0179, OC0180, OC0677, OC0671, OC0677, OC0669, OC1377, OC0623, OC1634, OC0558, OC0557, OC0559, OC0558, OC1599, OC1531, OC1534, OC0554, OC1192, OC0551, OC0953, OC1631, OC1334, OC1581, OC0934, OC1426, OC1479, OC1479, OC0964, OC0929, OC0963, OC0928, OC0927, OC1213, OC1211, OC1108, OC1124, OC0995, OC0998, OC1014, OC1031, OC1223, OC1292, OC1293, OC1045, OC1046, OC1043, OC1047, OC1048, OC1054, OB0139, OB0140, OB0144, OB0149, OB0154, OB0166, ZA0019, ZA0018, ZA0017, OB0388, ZA0002, OB0301, OB0319,
Impasse de Lalis	30, 111, 230	OB0241, OB0379, OB0420
Impasse de l'île	100, 109, 205, 230	OB0239, OB0309, OB0307, OB0447
Impasse des Clédèles	71, 133	OB0042, OB0033
Rue du Mas	20, 40, 67, 68, 82, 231, 252, 256, 276, 291, 650, 1020, 1022, 1209	OB0100, OB0098, OB0095, OB0097, OB0093, OB0107, OB0086, OB0084, OB0087, OB0108, OB0025, OB0228, OB0227, OB0486,
Chemin les Séchoirs	119,	OB0203,
Rue du Panorama	77, 175, 255, 359,	OB0161, OB0527, OB0437, OB0430,
Allée des Présidents	21, 62, 75, 89, 130, 132, 134, 193, 196, 206,	OB0519, OB0130, OB0518, OB0004, OB0129, OB0472, OB0444, OB0013, OB0446, OB0115,
Rue de Roustassac	177, 181, 311, 343, 389, 421, 450,	OB0141, OB0418, OB0136, OB0134,

		0B0122, 0B0124, 0C1064,
Route de la Conque	66, 82, 150, 300, 330, 613,	0C1050, 0C1049, 0C1038, 0C1071, 0C1073, 0C1089,
Impasse de Cartoules	49, 68, 73,	0B0417, 0B0157, 0B0145,
Impasse Bellevue	80, 86, 108,	0C1017, 0C1019, 0C1020,
Rue de la Plage	Pas de numérotation	
Impasse du Coulabio	32, 140, 170, 199, 215,	0C1643, 0C1644, 0C1645, 0C1646, 0C1647,
Chemin des Poujados	67,	0C0796,
Rue Louis Bénech	10, 21, 142, 307, 397, 429, 621,	0C1253, 0C0562, 0C0553, ZB0111, 0C0798, 0C1095, 0C0959,
Place Henri Redon	4, 20,	0C1571, 0C0952,
Rue de la Villa Romaine	51,	0C1572,
Rue Jean Fourgous	76, 100, 127, 154, 169, 239, 245, 315, 325, 329, 330, 371, 425,	0C1462, 0C1233, 0C1262, 0C1500, 0C1261, 0C1621, 0C1618, 0C0941, 0C0919, 0C0918, 0C0584, 0C0917, 0C0914,
Rue de l'Eglise Saint Etienne	49, 60, 113, 139, 163, 191, 223, 230, 239, 249, 250, 261, 265, 267, 275, 303, 387, 438, 475,	0C1324, 0C0578, 0C0580, 0C0591, 0C1490, 0C1509, 0C0595, 0C0571, 0C0597, 0C1511, 0C0571, 0C1254, 0C0605, 0C1333, 0C1543, 0C1332, 0C0612, 0C0566, 0C0616,
Venelle de la Boulangerie	Pas de numérotation	
Chemin de la Rivière	Pas de numérotation	
Impasse Latérale	71, 89,	0C0627, 0C0626
Impasse de la Tour	51, 81, 91, 100, 113, 118, 135, 142, 146, 166, 186, 190, 193, 196,	0C1169, 0C0654, 0C0653, 0C0124, 0C1171, 0C0123, 0C0649, 0C0642, 0C0644, 0C0646, 0C0639, 0C1214, 0C1214, 0C1214,
Rue du Colombier	80, 194, 234, 271, 277, 297, 329, 361, 362, 387, 398, 399, 419, 424, 465, 492, 493, 513, 655, 731, 750,	0C0203, 0C1256, 0C1439, 0C1208, 0C1207, 0C1208, 0C1606, 0C1420, 0C1240, 0C0188, 0C1608, 0C1496, 0C1496, 0C1609, 0C1625, 0C1535, 0C0661, 0C0660, 0C0614, 0C1111, 0C0568,
Rue Saint André	16,	0C0170,
Chemin du Champs Nègres	647, 841,	0C0127, 0C0128,
Chemin de l'Ecluse	Pas de numérotation	
Rue du PN	37, 46,	0C0241, 0C1257

Chemin de la Briqueterie	198,	ZC0118
Rue des Maisonnettes	51, 127, 141, 155, 177, 243, 279, 347, 363, 481, 581, 585, 611, 709, 715, 899, 921,	0C1328, 0C1429, 0C1225, 0C0207, 0C0218, 0C0230, 0C0231, 0C0250, 0C0245, 0C0246, 0C0274, 0C0274, 0C0273, 0C1280, 0C1279, 0C1453, 0C1452,
Route de Mélines	31, 45, 79, 87, 97, 98, 145, 171, 180, 205, 243, 260, 280, 315, 329, 342, 480, 512, 532, 540, 550, 622, 653, 654, 680, 684, 699, 772, 885, 889, 901, 903, 986, 1028, 1040, 1041, 1147, 1150, 1326, 1335,	0C0610, 0C0608, 0C0610, 0C1209, 0C1210, 0C0630, 0C1168, 0C1167, 0C1536, 0C1161, 0C0127, 0C1610, 0C1610, 0C1551, 0C1259, 0C1239, 0C0196, 0C1353, 0C1354, 0C1352, 0C0198, 0C0209, 0C1594, 0C0210, 0C0214, 0C0213, 0C0297, 0C0253, 0C1314, 0C1393, 0C1422, 0C0313, 0C0285, 0C0283, 0C0282, 0C1562, 0C1542, 0C1290, 0C1466, 0C0326,
Impasse Garival	83, 128, 137, 190, 194, 243, 246,	0C0318, 0C1558, 0C1559, 0C1556, 0C1560, 0C0317, 0C1561,
Rue de la Combe de Redoles	27, 71, 83, 109, 127, 171, 199, 202, 212, 244, 295, 363, 400, 458, 477, 554, 639, 660,	0C1258, 0C1315, 0C1234, 0C1234, 0C0112, 0C0111, 0C0108, 0C1300, 0C0305, 0C1378, 0C1170, 0C1306, 0C1283, 0C1228, 0C1318, 0C1373, 0C1362, 0C1508,
Route des Placettes	19, 55, 1879, 1955, 2519,	0B0441, 0B0442, 0A0045, 0A0043, 0A0009,
Impasse du Peyry	<i>Pas de numérotation</i>	

Conforme à la cartographie

Membres ayant pris part à la délibération : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

CHEQUE A ENCAISSER

Le conseil municipal ; après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à encaisser un chèque de la SAUR d'un montant de 50.17 € correspondant à un trop perçu sur règlement.

Membres ayant pris part à la délibération : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

DM REPARATION CLOCHES DE L'EGLISE ET CREATION DE PROGRAMME

Objet : Décision Modificative 1/2021

CREATION OPERATION N°89 BATIMENTS

EGLISE TINTEMENT ELECTROMECHANIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 21318 / 89	BATIMENT	955,20
	Total	955,20

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / 86	AMENAGEMENT	955,20
	Total	955,20

Membres ayant pris part à la délibération : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Organisation inauguration buvette et Mai du Conseil Municipal
Une réunion de préparation est prévue le lundi 11 octobre 2021 à 14H00.

2/ Projet Senior Polygone

Une rencontre a eu lieu le 23 septembre. L'étude est relancée avec une implantation de la salle commune sur le terrain situé à l'arrière du préau de l'école.

3/ Parc Photovoltaïque

Le projet suit son cours. Des résultats d'études complémentaires sont attendus. Une enquête publique devrait avoir lieu en fin d'année.

4/ La commission « cimetière » est chargée de reprendre l'étude des possibilités d'accueil aux demandes de concession.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00